

L'écho du Rhins



Saint-Victor-sur-Rhins

Jun 2021

www.stvictorsurhins.fr

Edito de Monsieur le Maire

Après une année particulière entre les élections et cette crise sanitaire, il n'y a pas eu de grandes actions en investissement. Les demandes de subventions ont été déposées pour la construction d'un nouveau centre technique municipal, qui pourrait démarrer en 2022. Mais vu que l'argent ne tombe pas du ciel, je tiens à remercier les membres de l'équipe municipale pour toutes leurs actions réalisées par eux-mêmes ainsi que le service technique (réparation de l'arrêt de bus, réparation de la fuite à l'étang...), ainsi que les différents remplacements au sein de la cantine (service, plonge...) et de l'école (entrée...). Ils se reconnaîtront.

Il n'y a pas de petites économies, et grâce à eux, nous en faisons. Cet argent non dépensé inutilement, servira pour d'autres projets.

L'argent n'est pas infini, et il nous faut voir l'avenir sous un nouveau jour, et pourquoi pas imaginer les effets que la décroissance pourrait avoir sur notre commune, si un jour la France avait une récession économique.

Il nous faut anticiper.

Nous devons donc être vigilants sur nos dépenses, qui sont également les vôtres. Il faut essayer de maintenir un équilibre entre l'investissement qui donne du travail à nos artisans, et les dépenses, afin de réaliser une marge financière qui nous permet de ne pas augmenter les impôts et taxes.

Voilà ce que nous allons faire et maintenir tout au long de ce mandat.

Cordialement,

Timothée CRIONAY

BILAN 2020

Budget assainissement :

Fonctionnement :

| Dépenses 2020 | Recettes 2020 | Total en € |
|---------------|---------------|------------|
| 34 537,84 | 54 637,06 | +20 099,22 |

Investissement :

| Dépenses 2020 | Recettes 2020 + excédent 2019 | Total en € |
|---------------|-------------------------------|------------|
| 11 686,78 | 96 739,97 | +85 053,19 |

Excédent global = +105 152,41 €



Budget commune :

Fonctionnement :

| Dépenses 2020 | Recettes 2020 | Total en € |
|---------------|---------------|------------|
| 719 187,55 | 932 309,98 | 213 122,43 |

Investissement :

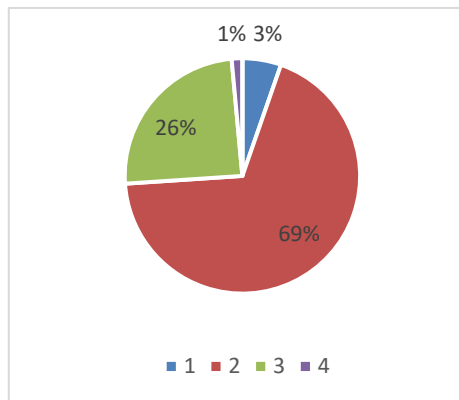
| Dépenses 2020 | Reste à réaliser | Total en € |
|-------------------------------|------------------|------------|
| 679 556,76 | 179 262,00 | 858 818,76 |
| Recettes 2020 + excédent 2019 | Reste à réaliser | Total en € |
| 800 498,90 | 18 073,00 | 818 571,90 |
| | Résultat | -40 246,86 |

Excédent global = +172 875,57 €



LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

D'où vient l'argent ?



Les recettes de fonctionnement réelles sont de 856 514 € soit +1.5%

1- 45 300 € de produits des services

Il s'agit principalement des prestations des familles bénéficiant du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. En baisse de 4000 € dû à la période covid.

2- 584 300 € de recettes fiscales

Les impôts locaux sont la première source de financement de la commune. Depuis six ans, les taux communaux restent inchangés.

3- 209 304 € de dotations de l'Etat et de compensations

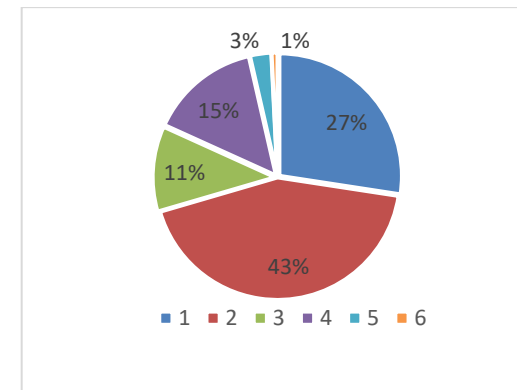
Les dotations de l'Etat sont en légère hausse

4- 12 500 € de produits de gestion courante

Ce poste correspond principalement à la location des appartements communaux et des locations de salles communales. En baisse de 50% à cause de l'impossibilité de louer les salles.



Où va l'argent ?



Les dépenses de fonctionnement réelles sont de 773 421 €

1- 209 747 € de charges à caractère général

Eau, électricité, gaz, carburant, maintenance éclairage public, fournitures scolaires et administratives, entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, entretien des véhicules et du matériel etc...

2- 331 800 € de charges de personnel

1 secrétaire et 1 agent d'accueil à 15h par semaine, 2 agents de voirie, 2 agents aide maternelle, 1 agent technique (entretien des locaux), 1 cuisinière, 1 aide de cuisine : 4 personnes à temps complet et 5 personnes à temps non complet. Les études surveillées payées aux professeurs des écoles sont comptabilisées dans ce poste, ainsi que les heures d'intervention des brigades vertes de la CoPLER. En augmentation d'environ 20000 € par rapport à l'année dernière, dû au remplacement d'un congé maternité.

3- 90 020€ de Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Il s'agit d'une dépense correspondant au reversement d'une part de la taxe d'habitation du département.

4- 112 854 € de charges courantes

Ce poste comprend les indemnités des élus, la contribution au service incendie, les subventions aux associations, les contributions à d'autres organismes (dont le SIEL). Diminution par rapport à l'an passé due à l'indemnité des élus qui a été revue à la baisse en 2020, après les élections par rapport à la prévision maximale qui avait été faite.

5- 21 000 € de charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

6- 6 000€ dépenses exceptionnelles et imprévues.

L'INVESTISSEMENT



DÉPENSES : 647 186 €

Remboursement capital des emprunts : 35 000 €

Travaux de voirie : 108 390 €

Sécurisation de la carrière vers SCI du viaduc, aménagement des abords des étangs du Marnanton, voirie Péricard et les Oliviers, reprise du terrain de foot, trottoirs Gai Séjour.

Acquisition de matériels : 28 100 €

Cette dépense concerne, entre autres, l'achat d'un défibrillateur pour la salle des sports, la réalisation d'une fresque, du matériel au restaurant scolaire, des jeux aux étangs, ainsi que du matériel informatique pour le groupe scolaire.

Mise aux normes de l'éclairage public : 47 340 €

Fin de la mise aux normes des candélabres à mercure.

Amélioration thermique à l'école : 10 000 €

Pose de volets roulants et changement de deux portes d'entrée

Construction d'un centre technique municipal : 246 500 €

Réserve foncière pour la salle des fêtes : 166 856 €

Dépenses imprévues : 5 000 €

RECETTES : 647 186 €

Excédent d'investissement reporté de 2020 : 120 942 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 2020 : 213 122 €

Récupération d'une partie de la TVA sur les travaux de 2019 : 18 937 €

Virement de la section de fonctionnement 2021 : 65 794 €

(différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement 2021)

Subventions prévisionnelles : 209 092 €

Travaux de voirie (département) : 40 058 €
Centre Technique Municipal (département) : 78 860 €
Centre Technique Municipal (Région) : 78 860 €
Matériel restaurant scolaire (Etat) : 2 570 €
Matériel informatique école (Etat) : 4 200 €
Amélioration thermique école (Région) : 4 544 €

Amortissement travaux éclairage public : 17 299 €

Dépenses imprévues : 2 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Vote du compte administratif 2020 et vote des budgets primitifs 2021 (voir les données chiffrées ci-dessus)



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Approbation de la mise en place d'une convention avec le CDG 42

Suite à l'absence des deux secrétaires de mairie, le maire s'est rapproché du Centre de Gestion 42 afin de pouvoir bénéficier d'un remplacement. Une convention doit être mise en place afin que le CDG 42 puisse mettre à disposition des personnes remplaçantes lorsque cela sera nécessaire. Le conseil municipal accepte la mise en place de cette convention.

Centre Technique Municipal

Une subvention de l'ordre de 39 000 € devrait être accordée par le département. Est en attente, l'accord et le montant de la subvention de la Région.

Demande d'implantation d'une pizzeta à St Victor

Une demande d'implantation d'une pizzeta a été formulée au Conseil Municipal. Il s'agit d'une machine automatique pour la fabrication de pizzas.

Le conseil municipal a exprimé son désaccord à l'unanimité concernant cette demande et souhaite préserver les commerces de la commune.

Tonnage tracteur

Le Conseil Municipal valide la limitation de circulation des tracteurs à 19 tonnes sur le chemin des Viers. Les panneaux seront installés prochainement.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Délégation maîtrise d'ouvrage de travaux sur l'éclairage public 2021 : passage aux leds

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager le changement des luminaires publics par un éclairage à leds. Le conseil municipal accepte le transfert de la maîtrise d'ouvrage au SIEL et le financement prévisionnel du projet.

Organisation des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 23 janvier 2018, le conseil municipal avait demandé une dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours pour la rentrée 2018. Conformément aux dispositions de l'article D.521-10 et suivants du Code de l'éducation, « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation

nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans ». Cette échéance arrivant à terme il y a lieu de demander son renouvellement pour trois ans. Le Conseil Municipal demande le renouvellement de dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2021, de la façon suivante :

- Lundi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Jardins partagés

La MJC présente son projet de jardin partagé et pédagogique appuyé sur le développement durable, l'agriculture biologique et la création de lien social. Afin de réaliser leurs projets : parcelles à jardiner, vergers et ateliers nature, l'association demande la mise à disposition de différentes parcelles communales et soumet au Conseil pour réflexion, un projet de convention entre la Mairie et la MJC.

Visite et intervention des conseillers départementaux Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX

Après une présentation chiffrée du Département de la Loire, puis plus précisément du canton de Charlieu auquel nous appartenons et dont ils ont la charge, explication détaillée des domaines qui relèvent du département : les routes, les collèges, l'APA, les EPHAD, les intervenants du maintien à domicile, les sites remarquables et touristiques. Enfin, ils ont rappelé leur présence aux côtés des communes pour divers projets, auxquels ils ont participé par le biais des subventions.

Tirage au sort des jurés d'assises 2022

La commune de Saint Victor sur Rhins a été désignée parmi les communes regroupées pour le tirage au sort des jurés d'assises 2022 : le tirage est effectué dans la liste électorale. Les 3 personnes tirées au sort sont averties individuellement.

Enquête publique PLU intercommunal

L'enquête publique concernant le projet du PLU Intercommunal aura lieu du 31 mai au 2 juillet 2021. Le dossier complet est consultable en mairie. Les personnes souhaitant apporter une remarque peuvent le faire sur le registre papier en mairie ou sur le registre numérique disponible sur le site de la CoPLER. Le commissaire enquêteur fera une permanence en mairie de SAINT VICTOR le jeudi 1^{er} juillet 2021, de 9h à 12h. la prise de rendez-vous se fait sur le site de la CoPLER ou à l'accueil téléphonique de la CoPLER.

Projet participatif

Mme BROSETTE souhaite la mise en place de « boîtes à projet » afin de donner la parole aux habitants sur leurs souhaits pour la commune. Qu'est-ce qu'il manque aux habitants de St Victor pour « bien vivre » dans notre village ? Maryline BROSETTE, Gabriel GIRARD, Agathe GIRAUDON et Patricia VEILLARD vont travailler sur la mise en place de ce projet.

Questions diverses

Maryline BROSETTE confirme la fermeture de la 6^{ème} classe à l'école. 127 élèves sont inscrits pour l'instant. Les classes avec les effectifs les plus importants sont les classes de maternelles et de CM1 CM2. Elle travaille sur l'organisation de la rentrée pour les plannings des personnels, tout en tenant compte de la

nouvelle répartition et d'éventuelles mesures sanitaires maintenues.

La commission cantine s'est réunie et travaille sur la mise en place d'une journée portes ouvertes à la rentrée prochaine.

Jacqueline CHARTIER rappelle que la commune a des prix à remettre pour le concours des maisons fleuries. Vu le contexte sanitaire cette année, et dans l'impossibilité de réunir les participants comme à l'accoutumée, il est décidé que les prix seront distribués directement aux gagnants, à leur domicile.

Gérard DURILLON informe que la brocante du 15 août est bien prévue cette année.

Gabriel GIRARD souhaiterait mettre en place une permanence d'élus en mairie le samedi matin.

André FESSY informe que la réfection du terrain de football est en cours.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

Convention de mise à disposition des parcelles pour la MJC

Le Conseil Municipal a étudié la convention proposée par la MJC pour la mise à disposition de plusieurs parcelles. Il demande à intégrer quelques réserves pour les parcelles se situant près du terrain de boules et au pied du viaduc : aucune installation ne gêne la circulation et le stationnement du terrain de boules et l'accès aux pratiquants d'escalade. Par ailleurs la commune met en garde sur les risques d'inondation de certains terrains.

Vote des subventions

Comme chaque année, les subventions ont été votées pour différentes associations au titre de 2021. La liste est consultable en mairie.

Cabinet de kinésithérapie

Il est prévu qu'une kinésithérapeute s'installe sur la commune. En attendant que son cabinet soit achevé, il lui est proposé de s'installer dans le cabinet médical. Le conseil municipal établit un bail professionnel afin de permettre son installation prochaine.

L'intégralité des comptes-rendus de conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site Internet

www.stvictorsurhins.fr

